



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/42/896 18 décembre 1987 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session Point 17 h) de l'ordre du jour

> NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale

- 1. Comme indiqué au paragraphe 2 de la note du Secrétaire général (A/42/870), l'Assemblée générale est appelée, à sa présente session, à nommer une personne au Corps commun d'inspection (CCI) pour la durée du mandat restant à courir de M. Nasser Kaddour (République arabe syrienne), qui a démissionné du CCI, avec effet au 31 janvier 1988.
- 2. Conformément à la procédure décrite au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale a conclu, après avoir consulté le groupe régional concerné, qu'il appartenait à la République arabe syrienne de proposer un candidat en remplacement de M. Kaddour (voir annexe I).
- 3. Le Président de l'Assemblée générale a tenu les consultations supplémentaires prévues au paragraphe 3 de l'article 2 du statut du Corps commun d'inspection, notamment avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de président du Comité administratif de coordination. Les réponses du Président du Conseil et du Secrétaire général aux lettres identiques que le Président de l'Assemblée générale leur a adressées le 9 décembre 1987 sont jointes à la présente note (voir annexes II et III).
- 4. Ayant procédé aux consultations requises, le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de présenter à l'Assemblée la candidature de M. Adib Daoudy (République arabe syrienne) aux fins de sa nomination en qualité de membre du Corps commun d'inspection pour un mandat prenant effet le 27 mai 1988 et venant à expiration le 31 décembre 1992.

ANNEXE I

Lettre datée du 8 décembre 1987, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: anglais]

Le Groupe des Etats d'Asie a décidé à sa réunion plénière du 4 décembre 1987 d'approuver la candidature de M. Adib Daoudy (République arabe syrienne) pour la durée du mandat restant à courir de M. Nasser Kaddour, membre du Corps commun d'inspection, lorsque la démission de celui-ci prendra effet.

Puis-je vous prier, en ma qualité de président du Groupe des Etats d'Asie pour le mois de décembre 1987, de bien vouloir prendre les mesures que vous jugerez nécessaires.

Le Représentant permanent,

(Signé) B. A. SIDDIKY

ANNEXE IT

Lettre datée du 14 décembre 1987, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social

[Original : anglais]

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 9 décembre 1987 concernant la candidature de M. Adib Daoudy (République arabe syrienne) au siège du Corps commun d'inspection qui deviendra vacant à la suite de la démission de M. Nasser Kaddour.

J'ai le plaisir de vous inform qu'ayant soigneusement examiné les qualifications de M. Adib Daoudy, souscris à votre proposition tendant à présenter sa candidature à l'Assemblée générale aux fins de sa nomination en qualité de membre du Corps commun d'inspection pour la durée du mandat restant à courir de M. Kaddour, soit du 27 mai 1988 au 31 décembre 1992.

Le Président du Conseil économique et social,

(Signé) Eugeniusz NOWORYTA

A/42/896 Français Page 4

ANNEXE III

Lettre datée du 18 décembre 1987, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général en sa qualité de président du comité administratif de coordination

[Original : espagnol]

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 9 décembre 1987 concernant la candidature de M. Adib Daoudy au Corps commun d'inspection, en remplacement de M. Nasser Kaddour.

Ayant examiné les qualifications de M. Daoudy conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, j'ai le plaisir de vous informer que je souscris à la nomination proposée.

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR